

Session Plénière du 23 juillet 2021

RAPPORTS N° 22.03.01 et N°22.03.03 – Compte administratif 2021 et Rapport d'Activité et de Développement Durable 2021.

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

L'examen du compte administratif devrait permettre de constater le niveau de réalisation dans les différents domaines d'intervention de la Région, d'en mesurer l'évolution dans le temps, de faire des comparaisons afin de nous situer par rapport à d'autres régions.

Il faut avouer que cela devient de plus en plus difficile en raison des changements de périmètre et depuis 2020 avec les mesures de relance et l'acquisition des rames TER/TET.

Nous sortons d'une période de crise provoquée par l'épidémie de COVID 19 et sa gestion pour le moins contestable par le gouvernement et le cabinet Mc Kinsey, nous allons devoir en payer les conséquences.

Et alors que nous sortons de cette crise, nous sommes désormais confrontés au ralentissement de l'économie, à l'inflation, le tout avec une dette publique hors de contrôle au moment où les taux d'intérêt repartent rapidement à la hausse.

Mais après la COVID, le gouvernement a trouvé une explication : c'est la guerre en Ukraine !

Alors que l'inflation avait démarré bien avant la guerre, notamment aux Etats Unis, en raison du recours permanent à la planche à billets par la FED, suivie en Europe par la BCE.

Bruno Le Maire a déclaré il y a quelques jours que, je le cite, « *nous avons atteint la cote d'alerte* ». Pourtant il y a peu il vantait tout comme les membres de son gouvernement le redressement de notre économie.

Et le candidat-président n'était pas de reste lors de son débat d'entre deux tours en affirmant que la croissance était supérieure à l'inflation, affirmation démentie quelques jours plus tard par l'annonce d'une croissance zéro au 1^{er} trimestre 2022.

Quant aux conséquences de la guerre, autant dire qu'elles sont largement aggravées par la position de la France et son alignement sur des sanctions dictées par les Etats Unis, qui s'en exonèrent chaque fois que leur propre intérêt est en jeu.

Evidemment, ce contexte va peser lourdement sur les orientations pour 2023.

Le Compte administratif 2021 enregistre une hausse globale en volume de 21% par rapport à 2020, qui s'explique surtout par l'investissement en raison du calendrier d'acquisition des rames TER et du plan de relance.

Il faut noter toutefois que les recettes de fonctionnement, en dépit d'un produit supérieur aux prévisions concernant la TVA, diminuent de 1,38 % par rapport à 2020, tandis que les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,37%.

Le résultat de cet effet ciseau, c'est que l'épargne disponible s'effondre en passant de 153,5 M€ à 70,9, et le taux d'épargne brute qui constitue l'un de vos indicateurs passe à 11,7% alors que l'objectif annoncé en début de mandature était de le maintenir au-dessus de 15%.

Cela nous oblige à mobiliser l'emprunt pour un montant sans précédent de 205 millions d'euros.

Concernant la capacité de désendettement, qui n'est pas indiquée dans ce rapport, elle est calculée à 6,8 années par le CESER, sur la base d'un encours de dette directe de 891 M€.

Mais la dette au sens large atteint 1 120 M€ (en incluant les crédits baux et le partenariat public-privé), avec une capacité de désendettement qui bondit à 8,5 années, mais attention si la TICPE Grenelle était rattachée aux recettes d'investissement comme c'est la règle, et non pas inscrite en recette de fonctionnement, nous serions à 10,8 années, donc déjà dans la zone orange.

Calculé ainsi, cela veut dire qu'aucun de vos 3 objectifs financiers n'est désormais atteint.

Et vous nous expliquez, tout comme le gouvernement, que cela s'explique avant tout par le contexte, ce qui pourrait se résumer en paraphrasant Gavroche : « *les caisses sont vides, c'est la faute au COVID, la reprise fait triste mine, c'est la faute à Poutine.* »

De fait, alors que nous entrons dans une période d'incertitudes et que le contexte économique est plutôt inquiétant, sans parler de l'instabilité législative et réglementaire, le bilan est donc loin d'être satisfaisant.

Il apparaît au contraire que la Région aborde cette période difficile avec des comptes qui sont déjà dégradés et sans beaucoup de leviers pour redresser la situation à court terme.

Le CESER rejoint dans sa conclusion une observation que nous avons régulièrement formulée : « *la nécessité de conserver une épargne nette suffisante pour financer les investissements implique une priorisation des actions à mettre en œuvre.* »

Cela va de pair avec une évaluation des politiques régionales et dans certains cas un meilleur contrôle de l'utilisation des aides et des subventions.



Nous reviendrons dans le débat sur quelques-unes des politiques régionales, d'autres ont été abordées au cours de la session sur les aides économiques et les mobilités.

Pour le reste nous renouvelons notre alerte sur la consommation des fonds dits « européens » qui prend du retard, souvent à cause de la complexité des dossiers et de la lenteur du processus.

Mais les fonds REACT-EU qui ne seraient pas consommés avant fin 2023 pourraient être perdus au profit de Régions plus réactives.

N'oublions jamais que ces fonds dits « européens » c'est d'abord notre argent, puisque lorsque nous recevons 100 € de Bruxelles cela signifie que la France a contribué pour environ 160 € au budget de l'Union européenne.

Voilà les enseignements que l'on retire de ce compte administratif, qui doit sonner comme un avertissement : les feux sont désormais à l'orange.

A nous de faire qu'ils ne passent pas au rouge.

